

Participants

Pascaline BELLIER de FROMONT : FRSEA Normandie

François BERTAUD : FSU

Anne BOULENGER : Région Normandie

David BREDEL : Rectorat

Clarisse DAUTREY : Région Normandie

Marie-Laure DELPORTE : CRMA Normandie

Marlys DEMARE : Agence régionale de l'orientation

Gwénaél DUPUIS : U2P

Guillaume FOLLEA : CARIF-OREF

Isabelle FORTIN : Afpa

Nicole GOOSSENS : CFDT

Kathy HARLAY : AGEFIPH

Dominique JAQUOT : FO

Alain JOHANNIN : Pôle Emploi Normandie

Alexandre LEBARBEY : CGT

Denis LEBOUCHER : Agence régionale de l'orientation – *présidente de la commission*

Richard LECOEUR : CESER

Jean-Paul LE DREAU : Transitions Pro

Marc LESUEUR : Apec

Bénédicte PINOT : Direccte

Sandrine PUPPINI : SAIO

Sylvie SAINTE-MARIE : ARML

Olivier VARTERESSIAN : MEDEF – *vice-président de la commission*

Excusés

Patricia DOCAIGNE : CGT

Chantal JUHASZ : Medef

Jean-Michel GODET : Udes

Isabelle JULIEN : CGT

Eric LE QUERE : CGT

Charlotte PIGEON : Région Normandie

Ordre du jour

1. Présentation du projet de convention entre la Région et Transitions Pro Normandie
2. Présentation de l'offre de service public orientation de l'AFPA
3. Echanges avec les membres de la commission : Obligation de formation des jeunes portée de 16 à 18 ans : quel impact pour les parties prenantes ?
4. Présentation, pour avis, par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers des dossiers reçus au titre de la labellisation complémentaire régionale SPRO Conseils (les structures candidates au label seront invitées à quitter la réunion pour ce point de l'ODJ).
5. Questions diverses

1. Présentation du projet de convention entre la Région et Transitions Pro Normandie

Denis LEBOUCHER et Olivier VARTERESSIAN introduisent la séance et souhaitent bienvenue aux participants. Il est rappelé que l'ordre du jour est opportunément en lien avec le Plan de relance.

Clarisse DAUTREY présente le projet de convention. La convention agit sur plusieurs axes :

- ▶ soutien des projets de formation des actifs en reconversion vers le secteur sanitaire ou social et le secteur de la pêche,
- ▶ soutien des projets de formation des salariés précaires : intérimaires, intermittents du spectacle, salariés en contrat à durée déterminée,

- ▶ partenariat dans la gestion des demandes de formation des salariés démissionnaires, qui pourraient nécessiter un financement de la Région,
 - ▶ déploiement de la certification CléA pour les demandeurs d'emploi,
 - ▶ appui au développement et à la promotion de la VAE pour les actifs normands,
 - ▶ participation de Transitions Pro à l'offre de service de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers sur les métiers et les formations, au titre du SPRO Conseil et du Rés'o PRO, avec notamment une participation au numéro gratuit d'information sur la formation, porté par l'Agence,
 - ▶ collaboration dans le partage de leurs données respectives, au service d'une observation des besoins du territoire.
- Denis LÉBOUCHER précise que Transitions Pro au titre du numéro gratuit viendra en appui de l'Agence dans les permanences. Il y a une volonté politique d'agir ensemble et de professionnalisation des conseillers de part et d'autre.
 - Bénédicte Pinot demande quel est le rôle dévolu au Carif-Oref sur le volet observation ?
 - Clarisse DAUTREY précise que la convention est entre Transitions Pro et la Région et que le rôle du Carif-Oref est à préciser.
 - Olivier VARTERESSIAN ajoute que sur le champ de l'observation, il y a de nombreux acteurs qui interviennent. La convention entre Transitions Pro et la Région se fait en premier lieu sur le partage d'informations.
 - Guillaume FOLLEA annonce l'élaboration d'un projet de collaboration entre Transitions Pro et le Carif-Oref sur le champ de l'observation.

Denis LÉBOUCHER propose une inversion de l'ordre du jour.

2. Présentation, pour avis, par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers des dossiers reçus au titre de la labellisation complémentaire régionale SPRO Conseils (les structures candidates au label seront invitées à quitter la réunion pour ce point de l'ODJ)

Denis LÉBOUCHER introduit le contexte du SPRO. La loi définit cinq structures intervenantes dans la prestation information orientation conseil de premier niveau (CEP), plus les réseaux consulaires et les membres contributeurs au SPRO : CIO/SUIO. La loi permet aux régions d'élargir ce cercle du SPRO dans le cadre d'un cahier des charges dédié. Ensuite, les structures retenues peuvent ainsi prétendre après inscription sur la liste préfecture à percevoir de la taxe au titre du hors quota sur le volet orientation. Le cahier des charges du SPRO conseil a été élaboré au printemps dernier. Le cadre légal reprend un certain nombre de critères. Les organismes de formation ne peuvent pas être structure de conseil de premier niveau SPRO pour des raisons de neutralité. Quelques exemples de critères : équipes dédiées au conseil, permanences, équipements et moyens adaptés. L'Agence en tant qu'outil opérationnel pour la déclinaison de la politique orientation de la Région a instruit la labellisation complémentaire.

- François BERTAUD précise que les CIO ne sont pas membres à part entière du SPRO mais contributeurs et qu'à ce titre la Région ne coordonne pas les CIO.

Anne Boulenger présente les candidatures de 11 structures :

Aramis

L'Agence est dubitative.

- Kathy Harlay exprime également le doute de l'Agefiph. Elle explique que le fonctionnement et l'activité de la structure est plutôt positionnée sur l'accompagnement de projet et sur le lien entre acteurs.
- Bénédicte Pinot rappelle que la Direccte finance Aramis sur une action d'accompagnement de personnes en situation de handicap dans les SIAE. Son positionnement sur le SPRO Conseil pourrait se faire à condition que l'équipe monte en compétences et de pouvoir renforcer sa présence sur Rouen notamment.
- Richard LECOEUR considère cette structure plutôt comme une structure de deuxième niveau.

Association ingénieurs Arts et Métiers

Pour l'Agence, la structure est plutôt sur la promotion des métiers plutôt que sur une action de conseil de premier niveau en orientation.

CRIJ

Pour l'Agence le CRIJ réunit bien les conditions d'accueil sur le territoire et fait partie des structures qui pourront relayer les outils de l'agence.

- Pierre Le Grill appuie le positionnement de la l'Agence.

Communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie

Cette intercommunalité a structuré des services emploi-formation de « bon niveau » comme d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et réunit les conditions du cahier des charges.

Université de Caen

Pour l'Agence, l'université est de fait acteur du SPRO en Normandie.

IRTS

L'IRTS joue un rôle important en termes de conseil sur des formations très spécialisées et fera assurément partie du réseau des acteurs de l'orientation mais c'est un organisme de formation.

- Pierre le Grill : conforte la position de l'Agence.

ISPA d'Alençon (plasturgie)

CREFOP de Normandie – Commission Parcours, CPRDFOP, évaluation

Même analyse que pour l'IRTS.

Maison des compétences Caux Seine Agglo

Cette structure joue un rôle très actif.

Maison de l'emploi et de la formation (Mef) du Cotentin

Cette structure possède un très bon dossier en termes d'argumentaire et remplit tous les critères du SPRO. Elle se propose en outre pour être base arrière de l'Agence sur le territoire du Cotentin.

- Marc LESUEUR fait part de son avis favorable.
- François BERTAUD marque son étonnement car la colonne « public cible » du document présenté indique plusieurs types de publics très diversifiés.
- Denis LÉBOUCHER précise que l'étude des volumes montre que les salariés et les demandeurs d'emploi sont les catégories les plus nombreuses.

Transitions Pro

- Olivier VARTERESSIAN précise que le partenariat avec la Région permet de renforcer le positionnement de la structure sur le sujet de l'orientation.

Communauté de communes Val à Dune

L'EPCI est très équipé sur le sujet de l'information sur son territoire et possède une maison de services aux publics.

- François BERTAUD demande si la structure possède des personnels propres.
- Anne BOULENGER et Denis LÉBOUCHER répondent par l'affirmative (une conseillère emploi et un conseiller en insertion professionnelle)
- Marie-Laure DELPORTE s'étonne de ne pas voir davantage d'EPCI dans la liste des candidats.
- Denis LÉBOUCHER rappelle que la liste est actualisée chaque année.
- François BERTAUD demande à être destinataire du cahier des charges.

3. Obligation de formation des jeunes portée de 16 à 18 ans : quel impact pour les parties prenantes ?

Sandrine PUPPINI annonce que l'obligation de formation depuis septembre concerne les décrocheurs mais aussi une nouvelle population de 16 à 18 ans diplômés en situation de non solution (ni emploi, ni poursuite d'études, ni formation, ni accompagnement). C'est une population qu'il faut apprendre à connaître et à recenser. Le Rectorat travaille avec le Haut-commissariat. La question de la responsabilité de ne pas réussir à repérer ces jeunes et à leur offrir une solution se pose.

- Sylvie SAINTE-MARIE rappelle que tous les textes ne sont pas encore arrêtés. Selon elle, ce sont aux missions locales à qui revient la responsabilité du repérage des jeunes dans une nécessité de convergence de l'information. L'association régionale des missions locales va prendre attache avec les départements. Elle précise qu'un travail est à réaliser avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et annonce que les missions locales ont identifié dans leur fichiers 2000 jeunes qui devraient pouvoir répondre à l'obligation de formation. Les missions locales ont commencé à construire un parcours spécifique pour ces jeunes.
- Richard LECOEUR demande si c'est le canal du Pric qui sera utilisé pour faire passer le nouvel abondement de l'état.
- Sylvie SAINTE-MARIE répond qu'il y aura le Pric mais aussi le programme mis en place par l'Afpa.
- Clarisse DAUTREY explique que la situation est encore pleine d'incertitude du côté du plan de relance jeunes (structurel) et que l'on ne sait pas encore bien dire ce qui relèvera ou non du Pic.
- Denis LEBOUCHER rappelle qu'il faut travailler avec toutes les autorités académiques et tous les CFA.

Présentation d'une synthèse sur les PSAD implantées sur le territoire régional par Marlys DEMARE. Cf document de présentation

19 PSAD sont réparties sur le territoire, chacune ayant des fonctionnements et pratiques différents. Il apparaît essentiel de tendre vers une harmonisation des pratiques, à la faveur de la nouvelle obligation de formation.

- Alexandre LEBARBEY demande à ce que ne soit pas oubliées les structures du travail social et de prévention spécialisée dans les quartiers populaires. Selon lui, les déclarations et intentions de faire ensemble ne se répercutent pas sur le terrain.
- Marlys DEMARE signale que des PSAD ont développé des structures d'accompagnement social.
- Nicole GOOSSENS, tout en reconnaissant qu'ils ne sont pas l'objet de ce programme, alerte sur le fait qu'il est nécessaire de porter attention sur les jeunes de plus de 18 ans ayant obtenu ou non un diplôme
- Richard LECOEUR insiste sur les titulaires d'un Bac Professionnel qui ont fait une première année d'université.
- Sandrine PUPPINI reconnaît que les PSAD fonctionnent dans un cadre fixe mais le souhait est de mettre autour de la table tous les acteurs, dont les établissements de l'enseignement supérieur pour lutter contre les ruptures d'études. Pour les élèves qui ont échoué au Bac, l'Education nationale les a tous recontactés. Elle précise que ces jeunes ont le droit de redoubler et qu'il existe un plan de lutte au sein de l'académie pour que ces jeunes ne s'éloignent pas. Elle rappelle l'existence de structures telles que les micro-lycées.
- Nicole GOOSSENS fait savoir que malgré ces dispositifs connus, la question primordiale est celle du suivi de cohortes et du repérage des jeunes.

4. Présentation de l'offre de service public orientation de l'AFPA

Isabelle FORTIN présente le dispositif. *Cf. document de présentation.*

L'offre de service se situe dans un appui aux acteurs de l'orientation et au conseil en évolution professionnelle pour des publics fragiles. Différents dispositifs sont mis en œuvre (Déclic pour l'action, Prépa compétences...) en lien avec les partenaires régionaux (Evide, missions locales, écoles de la seconde chance, Pôle emploi...). La mise en place du plan de relance jeunesse pour les 16-18 ans amène à élaborer des dispositifs innovants dont *la route des possibles* qui est un programme de quatre mois pendant lequel les jeunes auront un statut de stagiaire de la formation professionnelle (via un contrat d'engagement). Ce programme sera mis en œuvre en partenariat avec les missions locales notamment et articulé avec les dispositifs existants.

En Normandie, le démarrage est prévu mi-octobre 2020 dans les centres d'Evreux et d'Alençon puis il y aura une montée en charge dans les autres centres Afpa jusqu'en décembre 2020. Isabelle FORTIN précise que beaucoup de précisions sont encore attendues pour la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif.

- Richard LECOEUR demande comment va se faire le partenariat avec les autres structures de formation.
- Isabelle FORTIN répond que l'Afpa n'est effectivement pas spécialiste des populations de 16-18 ans et que d'autres acteurs seront mobilisés territoire par territoire (par de l'achat de formation par exemple).
- Alexandre LEBARBEY pose la question de la rupture et ses limites, que le travail social qui fait un travail de fond depuis des années connaît bien.
- Isabelle FORTIN fait part de discussions interinstitutionnelles en cours au niveau national pour la mise en œuvre d'une ingénierie commune. Elle précise qu'il est tout à fait envisageable et souhaitable de travailler entre structures au niveau local.

Prochaine commission parcours, CPRDFOP, évaluation

Mardi 1^{er} décembre 2020